

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 17 NOVEMBRE 2020

MEMBRES	FONCTIONS	PRESENTS	EXCUSES	POUVOIR A
Patrick BEDEK	Maire	X		
Dominique DELOUETTE	Adjointe	X		
Christian SERNICLAY	Adjoint	X		
Christine TASSIN-GITTEAU	Adjointe	X		
Patrick LAQUILLE	Adjoint	X		
Béatrice PENASSE	Conseillère	X		
Jérôme GOULDEN	Conseiller	X		
Carole MEILLEUR	Conseillère	X		
Arnaud JULLIARD	Conseiller	X		
Christiane COLIN	Conseillère	X		
Thierry COLLET	Conseiller	X		
Jacqueline PERARD	Conseillère		X	Dominique DELOUETTE
Armand GRAIS	Conseiller	X		
Karine BRION	Conseillère		X	Patrick BEDEK
Thomas GUILLAUMONT	Conseiller	X		

Vu l'ordonnance 2020-391 du 1^{er} avril 2020 définissant les conditions de réunion par visioconférence en raison de la situation de crise sanitaire actuelle, le Quorum est atteint et la séance peut avoir lieu.

Patrick LAQUILLE est nommé secrétaire de séance.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL DU 15/10/2020

Il est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATION Admission en non valeurs.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'ordonnance 2020-391 du 1^{er} avril 2020 définissant les conditions de réunion par visioconférence en raison de la situation de crise sanitaire actuelle,

Vu l'état des produits irrécouvrables dressé par la Trésorerie de Reims Banlieue Bourgogne sur le budget de la commune,

Vu le décret n° 98-1239 du 29 décembre 1998,

Considérant que toutes les opérations visant à recouvrer des créances de 23,16€ réparties sur 7 titres de recettes émis entre 2015 et 2019, sur le Budget principal ont été diligentées par le Trésorier

Principal de Reims Banlieue Bourgogne dans les délais légaux,

Considérant qu'il est désormais certain que ces créances ne peuvent plus faire l'objet d'un recouvrement en raison des motifs d'irrecouvrabilité évoqués par le Comptable,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- DECIDE d'admettre en non valeur les titres de recettes faisant l'objet de la présentation de demandes en non-valeur jointe en annexe pour un montant global de 23,16€ sur le Budget principal.
- PRÉCISE que les crédits nécessaires à l'admission en non-valeur sont inscrits au Budget général 2020 , à l'article 6541 - Créances admises en non valeur.

DELIBERATION : CRECHE LA SOURIS VERTE – CONVENTION DE PARTICIPATION DE LA CU DU GRAND REIMS AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT

Monsieur le Maire précise les montants de la participation de la Cu Grand Reims à hauteur de 54% des frais de fonctionnement de la crèche dans la limite de 75 000€.

Vu l'ordonnance 2020-391 du 1^{er} avril 2020 définissant les conditions de réunion par visioconférence en raison de la situation de crise sanitaire actuelle,

Vu l'arrêté préfectoral de dissolution de la Communauté de Communes du Mont de Berru du 10 décembre 2012,

Vu la convention de la Communauté de Communes de Beine Bourgogne fixant en 2014 les modalités de remboursement d'une partie des frais de fonctionnement de la crèche LA SOURIS VERTE au titre de Beine-Nauroy, Berru et Nogent l'Abbesse, ses communes membres ,

Vu l'arrêté préfectoral de création de de la Communauté Urbaine du Grand Reims du 15 septembre 2016,

Considérant que le transfert de compétence à la Communauté Urbaine entraîne de plein droit le transfert de tous les actes relatifs à la compétence transférée, notamment la convention ci-dessus mentionnée,

Considérant l'arrivée à échéance de la convention au 31/12/2020,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Maire à renouveler la convention avec la CU du Grand Reims pour l'année 2021 dans les termes de celle de 2020,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tout document nécessaire à sa mise en place.

DELIBERATION : DECISION MODIFICATIVE 2 AU BUDGET GENERAL

Vu l'ordonnance 2020-391 du 1^{er} avril 2020 définissant les conditions de réunion par visioconférence en raison de la situation de crise sanitaire actuelle,

Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante pour transcrire les opérations suivantes :

Subvention des dépenses de reprise de bordures du giratoire sur RD 980 , Ajustement du montant de Dotation de Solidarité Communautaire, Ajustements de crédits pour illuminations Noël et matériels pour ateliers

R 1341 - DSIL 2020	6 494,00 €
D 2313 ONA Crédits ouverts	3 194,00 €
D 21757 - Investissements	- 1 400,00 €
D 21578 - Investissements	1 400,00 €
D 2158 - Illuminations de Noël	3 300,00 €
R 73212 - Dotation de solidarité Communautaire	14 785,00 €
D 615221 – Frais bâtiments	14 785,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- accepte les modifications et ouvertures de crédits comme indiquées ci-dessus.

Rapport de délégation

Dans le cadre de l'obligation faite au maire d'informer le conseil municipal des décisions prises dans le cadre des délégations qui lui ont été accordées par délibération 2020211 du 23/05/2020, il indique qu'aucune nouvelle décision n'a été prise depuis le dernier conseil municipal

QUESTIONS DIVERSES

- MM GUILLAUMONT et LAQUILLE présentent le projet de vidéo-protection avec échanges sur les implantations possibles selon les prescriptions techniques du référent gendarmerie, le Major Hubert et les possibilités d'intégration aux bâtiments communaux.

Le projet proposé est en cours d'étude de faisabilité financière, à inscrire au prochain budget 2021 et devra faire l'objet de demandes de subventions FIPD-DETR à finaliser dans les prochaines semaines. Les travaux commenceront certainement dans le courant de l'année prochaine après avis des investisseurs institutionnels.

- Mme MEILLEUR informe que le bulletin municipal est en cours d'impression et à disposition des élus pour en assurer la distribution dès la semaine prochaine.

- Mme DELOUETTE informe que les gilets de sécurité floqués seront à disposition des élus qui n'en ont pas encore été dotés. Ils leur serviront dans le cadre de leurs missions pour des interventions sur la commune en toute sécurité.

Monsieur le Maire informe les conseillers :

- sur le projet de la CU du Grand Reims de déterminer un schéma cyclable définissant les grandes orientations en matière de liaisons pédestres et cyclables, périurbaines avec Reims ou rurales autour des différents centres-bourgs de la CU. Ce projet établi sur 10 ans commencera en 2021 par un état des lieux de l'existant, puis déterminera et réalisera à compter de 2022 les axes prioritaires définis, consacrant 1 million d'euros chaque année à ce projet.

- sur l'emménagement du premier résident du lotissement Les Loreaux. L'éclairage public est présent depuis le début de la semaine et une réflexion devra être engagée pour le ramassage des poubelles avec le Grand Reims.

- sur les annulations de tous les moments de convivialité, avec le personnel, les animations de fin d'année ainsi que les vœux pour la nouvelle année. Les chèques cadeaux seront distribués individuellement.

- sur le report probable des élections régionales et départementales en juin 2021 selon les recommandations de M. DEBRE.

- sur la date du prochain conseil municipal le 14/12 à 18h30 au lieu du 07/12 envisagé afin de délibérer sur les dossiers présentés au centre de gestion dont la réunion du comité technique aura lieu le 10/12/2020.

Selon les circonstances sanitaires, il est envisagé de réaliser cette réunion en visioconférence. Une information sera faite pour confirmer ou non ce dispositif.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19h45.